

Sommaire

N°2

Mai 2003

Publication du
**Centre de documentation
du Centre d'enseignement
supérieur aérien**
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
GBA Christian Tisserand

Rédacteur en chef :
Lt Jean-Christophe Pitard-Bouet

Rédacteur en chef adjoint :
Adc Philippe Paillard

Comité rédacteur :
Cne Frédéric Lefèvre
Sgt Jérôme Périolat
Sgt Stéphane Lanzeray
M^{me} Amélie Chartier
M^{me} Cindy Lanzeray
M. Paul Villatoux

**Informatique éditoriale
et fabrication :**
Adc Christian Noël
M. Philippe Bucher

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la
bibliothèque du CESA

Diffusion :
Adc Philippe Paillard

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
Fax : 01 44 42 80 10

Photogravure et impression :
Atelier de reproduction de
l'armée de l'air
26, boulevard Victor -
00450 ARMÉES

Direction :
Stf Frédéric Ciavaldini

Tirage 4 100 exemplaires

**TOUS DROITS DE
REPRODUCTION RÉSERVÉS**

Les Carnets du Temps

Revue du Centre d'enseignement supérieur aérien

Relations internationales

La Création de l'ONU.....4

Géopolitique

La Géopolitique de la Grèce..... 6

Économie

Une Idée de l'économie : J.M. Keynes.....8

Institutions

Juridiction paritaire :
le conseil des prud'hommes..... 10

Droit

L'Article 49 de la Constitution..... 12

Histoire littéraire

La Pensée politique chez Stendhal..... 14

Philosophie

L'Épicurisme ou l'art de vivre sans douleurs..... 16

Pensée politique

Le Saint-simonisme..... 18

Histoire de l'aéronautique

Les Ateliers industriels de l'air..... 20

Histoire

Histoire de Chypre au XX^e siècle.....22

Stratégie

Yamamoto..... 24

Au fil de la plume26



La Création de l'ONU



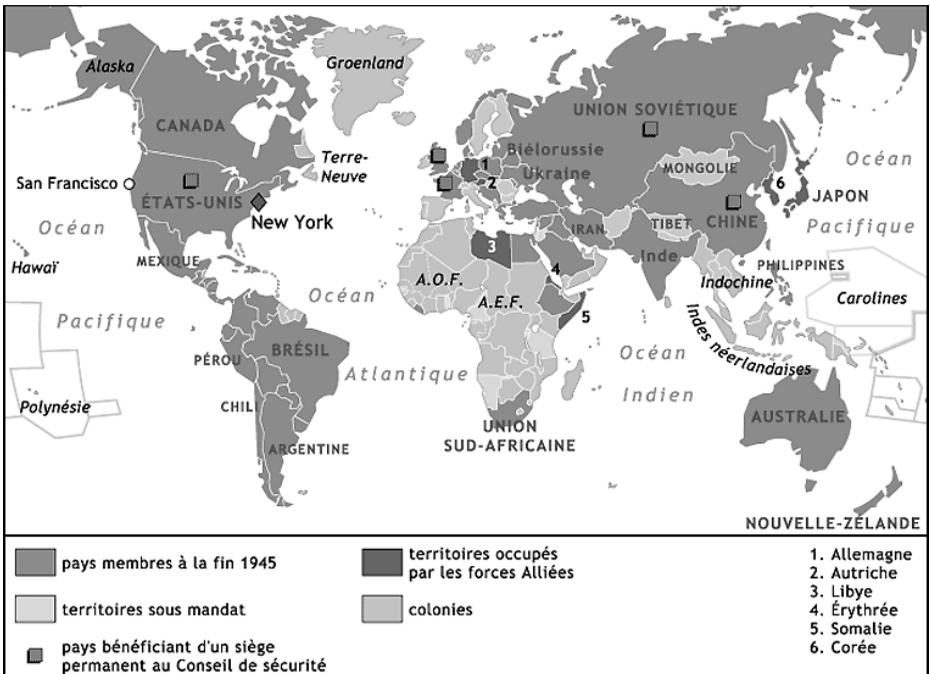
Le processus de construction de l'ONU est semblable à celui de la Société des Nations. En effet, ces deux organisations internationales ont en commun une création qui intervient dans un contexte international marqué par la guerre. De plus, ce sont des présidents américains démocrates qui en sont les initiateurs. Ainsi, Woodrow Thomas Wilson, le père de la SDN, définit dès janvier 1919 des notions essentielles comme le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ou le principe de la sécurité collective. Puis, en 1941 Franklin Delano Roosevelt définit les « Quatre libertés » :

- liberté d'expression,
- liberté de culte,
- droit à la sécurité,
- droit au progrès économique.

En août 1941, la Charte de l'Atlantique est adoptée lors de la rencontre entre Churchill et Roosevelt. Cette Charte énonce les bases futures qui régiront le droit international. Elle reprend les « Quatre libertés », la notion du droit des peuples à l'autodétermination et le principe de la sécurité collective fondée sur le renoncement à la violence et sur le désarmement. Le 1^{er} janvier 1942, 26 pays affirment leur adhésion à la Charte de l'Atlantique et leur détermination à lutter jusqu'à la victoire finale dans une déclaration commune : « *la Déclaration des Nations unies* ». Ce document marque, à l'initiative du président Roosevelt, la première utilisation officielle de l'expression « Nations unies ». Puis, entre 1943 et 1945, le profil de l'ONU va se dessiner au cours d'un cycle de conférences. Ainsi, en octobre 1943, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'URSS et la Chine se réunissent à Moscou et affirment la nécessité de créer une organisation internationale destinée à assurer la paix et la sécurité. Le premier projet de l'ONU sera élaboré au cours d'une conférence tenue dans un hôtel particulier de Washington appelé « Dumbarton Oaks ». Au cours des réunions (du 21 septembre au

7 octobre 1944) les représentants de l'URSS, du Royaume-Uni, des États-Unis et de la Chine s'accordent sur les objectifs, la structure et le fonctionnement d'une organisation mondiale.

En février 1945 est adopté à la conférence de Yalta le principe du droit de veto pour les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Le 25 avril 1945, les représentants de cinquante États se réunissent à San Francisco pour la Conférence des Nations unies sur l'Organisation internationale. Ces représentants élaborent les 111 articles de la Charte adoptée à l'unanimité le 25 juin 1945, et signée le 26. L'Organisation des Nations unies voit le jour le 24 octobre 1945 lors de l'entrée en vigueur de la Charte après ratification par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, France, Grande-Bretagne, Russie, USA) et par la majorité des autres signataires. L'Assemblée générale adopte le 24 janvier 1946 sa première résolution, consacrée aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique et à l'élimination des armes atomiques et des armes de destruction massive. Enfin, l'Assemblée Générale adopte New York comme siège de l'organisation en février 1946.



La création de l'organisation des Nations unies (1946).



La géopolitique de la Grèce

La Grèce est située au carrefour de trois continents où se rencontrent plusieurs sphères culturelles. L'identité de la Grèce est européenne, mais en même temps, grâce à sa position géographique et à son rôle géopolitique, elle constitue un pont entre différentes nations. La position géopolitique délicate qu'occupe la Grèce s'explique autant par sa géographie que par son histoire.

La tradition culturelle et les valeurs fondamentales des Grecs sont à l'origine de ce qu'on appelle aujourd'hui l'Occident. C'est pourquoi la Grèce est étroitement liée aux systèmes de valeurs occidentales, ce

qui explique, d'une part son appartenance à l'Union européenne et sa contribution à la construction d'une identité de défense européenne au sein de l'UEO, et d'autre part son positionnement en faveur du nouveau Traité de l'Atlantique qui vise à inclure progressivement tous les pays d'Europe centrale et orientale, représentant à leurs yeux le garant de la paix dans les Balkans et en Europe.

La Grèce doit sa position critique au fait qu'elle est entourée de zones de tension et de conflits. Elle est baignée par la Méditerranée orientale, une région maritime dont l'importance stratégique et économique est considérable. La Grèce

La formation de la Grèce (1830-1947)



bénéficie de positions géostratégiques importantes, qui lui ont valu des conflits, notamment avec la Turquie, qui justifie sa place dans le contexte géopolitique de la région.

La Grèce et les Balkans :

La Grèce a toujours soutenu les initiatives destinées à la résolution pacifique des conflits en ex-Yougoslavie et a apporté une aide humanitaire en se fondant sur le principe de la non-discrimination. Après la chute du communisme et grâce à sa tradition orthodoxe, le gouvernement grec espère que Salonique retrouve sa vocation de *capitale des Balkans*.

L'île de Crète :

L'île de Crète avec ses aménagements navals et aériens et sa position centrale dans le bassin méditerranéen oriental offre une base exceptionnelle pour des interventions navales et aériennes dans toutes les directions ainsi que pour le contrôle des voies de communication depuis et vers la mer Méditerranée orientale et le Moyen-Orient.

Les conflits de la mer Égée :

L'ensemble des îles grecques de la mer Égée permet d'exercer un contrôle sur les voies maritimes de communication depuis et vers la mer Noire. La Turquie conteste la souveraineté grecque des îles de la mer Égée, ce qui a donné lieu à de multiples tentatives d'intimidations militaires depuis 1973.

Le problème chypriote :

Première source de conflit entre la Grèce et la Turquie depuis l'invasion turque en 1974, le règlement de la question chypriote n'est toujours pas assuré. Bien que l'île de Chypre ne soit pas une possession grecque, elle en est solidaire car les Chypriotes grecs représentent 82% de la population alors que la Turquie a annexé 37% du territoire. Les Grecs considèrent la future adhésion de Chypre à l'Union européenne comme un catalyseur pour une solution du problème chypriote.

Pour la Grèce, la sécurité et la stabilité dans les régions de la Méditerranée, des Balkans et de la Mer Noire sont liées. La sécurité à long terme et la stabilité dépendent du développement économique de ces zones, ainsi que des échanges culturels entre les peuples concernés (le rapprochement entre Grecs et Turcs ces dernières années est un signe encourageant). De plus, l'ancrage de la périphérie européenne aux institutions euro-atlantiques demeure une priorité absolue pour la politique étrangère de la Grèce.



Une idée de l'économie :

J.M. Keynes



John Maynard Keynes (1883-1946) a fait ses études au King's College de Cambridge, où il reçut l'enseignement de Marshall, avec qui, il collaborera à son retour de service des Indes deux ans plus tard. Il devint célèbre après la publication en 1936 de la « *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* ». À la suite de quoi, il sera nommé conseiller financier de la Couronne. En 1944, il dirigea la délégation britannique à la conférence de Bretton Woods, puis participa à la constitution de la Banque Mondiale et du Fonds monétaire international.

L'ensemble des œuvres qui se fondent sur Keynes a donné naissance au keynésianisme qui est l'un des piliers des politiques économiques que la plupart des États occidentaux ont mis en œuvre depuis la dernière guerre mondiale.

Les principes fondamentaux du keynésianisme peuvent se résumer en trois idées :

- **Les mécanismes macro-économiques** : La macro-économie n'est pas directement perceptible par les individus, pourtant de nombreux faits macro-économiques sont connus comme le PNB, l'indice des prix ou le taux de chômage. La macro-économie met en évidence les phénomènes d'interdépendance. En guise d'exemple d'interdépendance, on peut évoquer le volume de la production qui dépend de celui des investissements, qui conditionneront l'emploi. Cette approche permet des représentations en termes de circuit cher à Keynes.

- **L'État régulateur** : Pour Keynes, l'État doit intervenir et jouer un rôle correcteur en utilisant les moyens à sa disposition (budget de l'État, action sur les taux d'intérêt, rôle dans la création monétaire... À la différence des libéraux, Keynes refuse de croire à une économie de marché autorégulé.

- **Le principe de la demande effective** : Concept clé et formulé dans la pensée de Keynes, il s'agit de la demande attendue par les entreprises qui va déterminer le niveau de production et d'emploi. Plusieurs facteurs sont pris en compte : les critères de consommation, regroupant la propension à consommer et le niveau de vie des ménages, et les critères de l'investissement, regroupant les taux d'intérêt et l'occasion d'investir.

La demande effective anticipée se traduit par une offre effective qui ne va pas forcément correspondre à la demande réelle. On comprend aisément la mise en place d'un circuit consommation-emploi (salaire)-production, sur lequel l'État doit intervenir si le cycle est en phase de sous consommation.

Les économies modernes se sont éloignées du keynésianisme ; désormais on fait plus confiance au pouvoir d'autorégulation du marché. Cela n'est pas étranger au phénomène de la globalisation et de la perte du pouvoir d'intervention des États sur l'économie mondiale.

Bibliographie :

Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie. Keynes J-M.
1936, Payot, 1985. (réédition)

Keynes et les nouveaux keynésiens, R. Arena, Puf, 1993.

La pensée économique depuis Keynes, M. Beaud et G.Dostaler, Seuil, 1993.

Keynes et la macro-économie contemporaine, Économica, 1989.

Keynes et les keynésiens aujourd'hui, J. Brémond, Hatier, 1987.

« Keynes et le keynésianisme », Delfaud P., Que sais-je ?, Puf, 1991.



Juridiction paritaire, le conseil des prud'hommes

Organisation et compétence :

Le conseil des prud'hommes est une juridiction paritaire de première instance ayant pour objet de juger tous les litiges nés à l'occasion du contrat de travail.

Il y a au moins un Conseil des prud'hommes compétent pour chaque Tribunal de Grande Instance. Le conseil compétent est celui du lieu d'exécution du travail, chaque conseil est composé d'une formation de référé, d'une juridiction de départage et de cinq sections :

- Activités diverses
- Agriculture
- Commerce et services commerciaux
- Encadrement
- Industrie

Chaque section est autonome et compétente dans son domaine, elle est composée d'au moins quatre conseillers salariés et quatre conseillers employeurs, organisée en :

- Un bureau de conciliation constitué d'un conseiller salarié et d'un conseiller employeur.
- Un bureau de jugement constitué de deux conseillers salariés et de deux conseillers employeurs

Les conseillers prud'hommes :

Le conseil des prud'hommes est composé d'un nombre égal d'employeurs et de salariés élus directement par les salariés et par les employeurs inscrits sur les listes électorales prud'homales pour cinq ans renouvelables.

Les conseillers employeurs perçoivent une vacation (de l'ordre de 6,1 euros / heure) pour l'exercice de leurs fonctions prud'homales. Les conseillers salariés exercent leurs fonctions durant leur temps de travail et sont normalement rémunérés par leur employeur. De plus, ils bénéficient de la même protection contre le licenciement que les délégués syndicaux.

La procédure prud'homale :

En principe, la procédure se fait en deux temps, une phase initiale de conciliation puis, à défaut d'accord entre les parties, un bureau de jugement. Il y a cependant certaines procédures qui échappent à cette règle.

Lors de l'audience de conciliation, les parties sont :

- soit conciliées et un procès-verbal de conciliation est alors établi ;
- soit renvoyées devant le bureau de jugement avec ou sans mesures provisoires ;
- soit renvoyées en mesure d'instruction avec ou sans mesures provisoires (quand cette mesure est terminée, une date de bureau de jugement est alors fixée).

Lors de l'audience devant le bureau de jugement, immédiatement ou quelques semaines plus tard une décision est rendue :

- soit une décision tranchant le litige est rendue ;
- soit une mesure d'instruction est ordonnée ;
- soit les conseillers prud'homaux n'ont pu se mettre d'accord, renvoyée à une nouvelle audience de conciliation dite de départage au cours de laquelle un juge professionnel tranchera le désaccord et rendra une décision (parmi les deux possibles sus-citées).

La décision est notifiée aux parties par le greffe du Conseil des Prud'hommes qui fait courir les délais d'appel (1 mois) ou de pourvoi (2 mois). La décision est susceptible d'appel seulement si les demandes initiales sont indéterminées ou excèdent une somme fixée par décret (3720 euros depuis le 1^{er} janvier 2002). L'appel est suspensif de la décision sauf en ce qui concerne les décisions assorties de l'exécution provisoire ; en appel l'affaire est totalement rejugée par des juges professionnels.

L'article 49 de la Constitution



L'article 49 de la Constitution définit les conditions d'engagement de la responsabilité politique du gouvernement devant l'Assemblée.

Dans notre régime parlementaire, le gouvernement peut demander à l'Assemblée nationale de lui accorder sa confiance et *a contrario* elle peut voter une motion de défiance au gouvernement.

Les procédures de mise en jeu de la responsabilité gouvernementale se distinguent selon l'origine de l'initiative et selon leur objet :

- L'article 49 alinéa 1 prévoit la question de confiance à l'initiative du Premier ministre, cette responsabilité est fondée, soit sur le programme, soit sur une déclaration de politique générale. L'engagement est décidé seul par le Premier ministre mais une délibération préalable du conseil des ministres est indispensable. Elle a lieu devant l'Assemblée nationale ou éventuellement devant le Sénat. (Seulement pour l'approbation d'une question de déclaration générale). La Constitution n'exige aucune condition de majorité renforcée, la majorité simple suffit.

L'engagement de responsabilité en cours d'exercice des fonctions gouvernementales traduit un besoin d'explication, un trouble, voire un désaccord entre le gouvernement et l'Assemblée mais surtout entre le gouvernement et sa majorité.

- L'article 49 alinéa 2 prévoit la motion de censure à l'initiative des députés. La procédure est rationalisée et définie précisément par la constitution. La motion de censure doit être signée par un dixième des membres de l'Assemblée nationale, le vote ne pouvant avoir lieu que 48 heures après le dépôt. La motion de censure est adoptée si la majorité simple est atteinte.

Mais seuls les votes favorables à la motion sont pris en considération, les voix des absents et des abstentionnistes sont comptabilisées avec les voix favorables au gouvernement.

Le dépôt d'une motion de censure est le fait, presque exclusif, de l'opposition qui exprime ainsi son désaccord avec le gouvernement.

- L'article 49 alinéa 3 prévoit l'engagement de responsabilité du gouvernement sur le vote d'un texte. Lorsqu'il apparaît au gouvernement que l'adoption d'un texte va se heurter à des difficultés, le Premier ministre, après délibération du Conseil des ministres, peut engager la responsabilité politique du gouvernement devant l'Assemblée sur le texte en question. Si aucune motion de censure n'est déposée dans les 24 heures par des députés, le texte est considéré comme adopté, tout comme si la motion de censure est rejetée. Dans le cas contraire, l'adoption de la motion de censure a pour conséquences le rejet du texte et la démission du gouvernement.

Le recours à cet article est un moyen pour le gouvernement de faire passer son texte mais aussi de le préserver, en évitant ainsi les amendements émanant de l'opposition ou de la majorité. Pour rester crédible, le recours à cet article devrait être utilisé avec parcimonie. Pourtant, ce recours a eu lieu à plus de 50 reprises depuis 1958 mais jamais une motion de censure n'a été adoptée.

Cette procédure mitigée est notamment usitée pour un gouvernement bénéficiant d'une majorité relative, preuve en est, le gouvernement de M. Rocard qui y a eu recours 28 fois en trois ans.

Le dernier recours en date, en février 2003, par le gouvernement Raffarin, a provoqué un malaise du fait de la large majorité dont il bénéficie. Il aura permis d'adopter un texte sans discussion sur la réforme du mode de scrutin des élections régionales et européennes. Malgré de vives réactions d'hostilité, de l'opposition comme de la majorité, la motion de censure n'a pu aboutir. La pression qui s'exerce sur les députés du fait du risque de dissolution après le renversement du gouvernement, pousse même les plus réticents au texte au sein de la majorité à se ranger derrière le gouvernement.



Stendhal

et la pensée politique



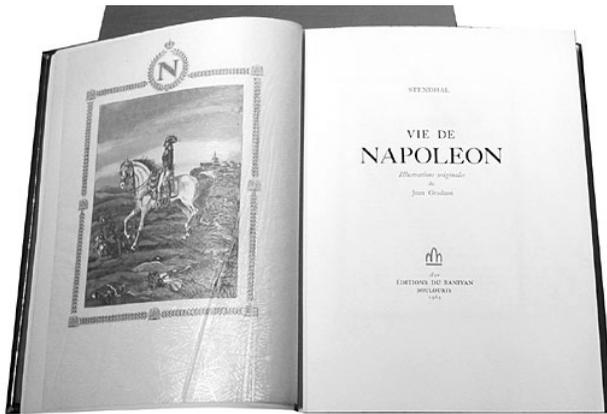
S'il faut en croire Stendhal, la politique dans un roman est comme un coup de pistolet tiré au milieu d'un concert. Le désir de s'en protéger a bien vite trouvé la tournure d'un art : **prendre du champ pour mieux voir**. La politique chez Stendhal n'est pas un discours clos et extérieur à l'œuvre, car il se trouve si intimement tissé dans la trame de l'histoire qu'il en devient l'objet et la matrice. Ainsi, toute l'œuvre de Stendhal est imprégnée de politique et rassemble des voix aussi discordantes que celles de Machiavel, de Rousseau ou de Nietzsche. Stendhal conçoit le monde comme **un lieu d'affrontement des forces et des désirs humains** où l'ambition comme l'amour sont soumis à la volonté de dominer par le calcul et par la dissimulation, dans un savant équilibre entre esquiver et contrefaire, séduire et éblouir.

C'est dans *Le Rouge et le Noir* que l'on perçoit à quel point la politique devient passionnelle. Au début du roman, Julien Sorel voue un culte secret au personnage de Bonaparte et croit que l'Histoire se joue dans le feu de l'action et sur les champs de bataille (Le Rouge) mais il comprend bien vite que c'est sur le plan politique qu'elle se joue, dans la pénombre des sacristies et des cabinets clos (Le Noir). Le rouge est une couleur franche, alors que le noir se décline en dégradés de gris et qu'il représente la force cachée. Julien Sorel tente alors de renier ses passions de jeunesse et s'avance masqué pour servir au mieux ses ambitions. C'est dans ce jeu de l'être et du paraître que se trame l'intrigue politique, tandis que Machiavel guette dans un coin.

De même, on peut lire *Lucien Leuwen* comme une enquête politique, où sont déclinés à travers toute une galerie de portraits les différents types de gouvernements, de la monarchie légitime à celle de Juillet, jusqu'à la démocratie telle que la

montre l'exemple américain. Certes, **Stendhal le libéral rêve de démocratie** et pourtant Lucien, son personnage, avoue qu'il s'ennuierait en Amérique « **au milieu d'hommes justes et raisonnables, si l'on veut, mais grossiers, mais ne songeant qu'aux dollars** ». La contradiction reste entière entre l'idée démocratique, seule juste à ses yeux, et la démocratie réelle, en l'espèce américaine, dans laquelle l'auteur, en écho à son personnage, serait « **au désespoir de vivre** », parce qu'il préfère encore « **faire la cour à M. Guizot que faire la cour à son bottier** ».

Cependant, c'est dans *La Chartreuse de Parme* que l'on saisit l'essence de la pensée politique chez Stendhal. À travers la personnalité et le parcours de Fabrice del Dongo, il donne naissance à ce que l'on pourrait appeler une épopée politique, où **le pouvoir pervertit tout sur son passage**. En dehors des conflits d'intérêts, Stendhal souhaite donner à la sphère politique une dimension qui lui manque et en faire une passion toujours en marche vers cette idée encore neuve pour l'époque, celle du bonheur. En restaurant l'idée de quête en politique, il parvient à la faire sortir de son cadre, elle touche véritablement à la métaphysique.



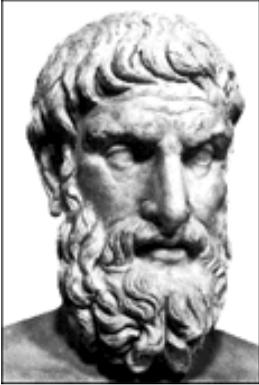
Stendhal, *Vie de Napoléon*, 1876.

Bibliographie :

- BLIN, Georges, *Stendhal et les problèmes du roman*, Corti, 1954.
REY, Pierre-Louis, *La Chartreuse de Parme*, PUF, 1992.



L'Épicurisme ou l'art de vivre sans douleurs



Né à Samos, Épicure (347-270) vécut à une époque où les hommes, désemparés par les bouleversements du monde grec (domination macédonienne, conquêtes et mort d'Alexandre) et par la disparition des cadres traditionnels de la cité, demandaient à la philosophie de nouvelles règles de vie. **L'épicurisme va s'efforcer de répondre à ce besoin de rassurer, d'apaiser.**

À partir de 307, il passa la plus grande partie de sa vie à Athènes, où il enseigna la philosophie dans son fameux « jardin », fondé en 306 et ouvert à tous, même aux femmes, aux affranchis et aux esclaves. Il reconnaît donc à l'esclave la capacité de philosopher, mais uniquement dans le cadre restreint de l'école. Il s'agissait d'une sorte de vie en communauté dans un austère retrait du monde ; solidarité et amitié sont les piliers de l'école et les piliers de son système éthique. Or sa vie communautaire et son hédonisme philosophique, dont les aspects graves étaient ignorés, lui valurent des railleries et des accusations de débauche. Des légendes hostiles à l'épicurisme présentent la secte comme une portée de pourceaux, vautrés dans la jouissance ; entouré de prostitués des deux sexes, Épicure, développant une morale du plaisir, aurait vécu en glouton vomissant deux fois par jour.

Épicure sera donc avant tout soucieux de morale : **il veut conduire les hommes sur la voie de la sagesse** qui doit pouvoir être atteinte en se fondant sur l'évidence des sens, en éliminant et la superstition et la croyance en une intervention surnaturelle : d'où la nécessaire explication de la formation de l'univers, qui est formé d'un nombre infini d'éléments matériels indestructibles, les atomes, et qui n'est donc pas une création divine. Les dieux, anthropomorphes, existent certes mais sont semblables aux hommes en ce qu'ils sont aussi des agrégats d'atomes. Ils vivent dans des intermondes, sans se soucier de l'humanité ; il est donc inutile de les prier et absurde de les craindre. Ils jouissent d'un bonheur parfait grâce à l'harmonie parfaite de leur constitution et à l'absence totale, en eux, de passions.

Cet état d'ataraxie (absence de trouble) est celui que le philosophe doit s'efforcer d'atteindre. Pour l'homme, corps et âmes sont des agrégats d'atomes appelés à se faire pour former d'autres corps. La mort n'est rien d'autre que cette désagrégation. Il faut donc bannir la crainte de la mort et d'un châtement dans un au-delà qui n'existe pas.

Le plaisir est le souverain bien qu'il faut rechercher. « *Nous disons que le plaisir est le commencement et la fin du bonheur* ». Pour Épicure, il est dans la nature de l'homme de rechercher le plaisir. La douleur qui est un dérangement de l'état naturel, est provoquée par un désir insatisfait, or l'on ressent du plaisir lorsque l'état naturel est recouvré.

Mais pour tenter d'atteindre le bonheur, l'homme peut être poussé par trois types de désirs qu'il convient de distinguer :

- les désirs naturels et nécessaires : ce sont les seuls qui débouchent sur le véritable plaisir (ex : étancher sa faim ou sa soif) ;
- les désirs naturels mais non nécessaires (ex : l'envie d'un plat raffiné) qui peuvent être satisfaits de temps en temps ;
- les désirs ni naturels ni nécessaires (ex : le désir de richesse), qui doivent être bannis.

De même, la douleur ne doit pas être systématiquement écartée qui, parfois, peut être la voie nécessaire vers le plaisir et donc vers le bonheur.

Pour Épicure, **la philosophie** a deux objets principaux : **une enquête sur la génération**, la mort et la nature ; **une étude de ce qu'il faut rechercher et fuir**. Voilà qui laisse peu de place à la politique. La liberté qu'elle proclame est illusoire ; les affaires de la cité sont en vérité réglées par des rois tout-puissants. Épicure reconnaît cependant l'importance du lien social. Il assure pour le bien de tous l'ordre, mais il a un caractère conventionnel. **La loi n'existe entre les hommes que pour les empêcher de se nuire réciproquement**. La justice témoigne de ce pacte de non-agression auquel les citoyens souscrivent. Reste que la participation à la vie politique est dangereuse, car elle implique de s'engager dans des luttes de pouvoir. Le sage ne doit y prendre part qu'en une seule circonstance : lorsque l'existence même du corps social est menacée. Comme le prescrit une des maximes capitales, « *la sécurité la plus pure naît d'une existence paisible à l'écart des multitudes* ». Selon le modèle épicurien, **seule compte vraiment la communauté d'amis qui se sont choisis et qui partagent les mêmes valeurs**.



Le Saint-simonisme



Claude Henri de Rouvroy, comte de Saint-Simon (1760-1825) a pensé une utopie sociale, matrice des utopies modernes. Alors que la France retrouve la paix, il propose dès 1802 de **restaurer la société sur la double base de la science et de l'industrie**. Il s'attache aussi à définir une nouvelle religion fondée sur la loi de la gravitation universelle. Ses divers travaux semblent manquer d'homogénéité. Pourtant, c'est un système global qu'il élabore.

Pour lui, le **gouvernement politique doit céder son pouvoir au gouvernement économique** et abandonner le pouvoir aux « *producteurs* » (savants, industriels, banquiers, négociants, ouvriers). Toutefois, **une autorité est nécessaire**. C'est pourquoi, il imagine une organisation reposant sur un **Parlement composé de trois chambres**. Ainsi, une **chambre d'inventions** au sein de laquelle les ingénieurs, poètes, écrivains et artistes auraient eu la charge d'élaborer les grands projets. De plus, une chambre d'examen composée de savants aurait statué sur la valeur de ces projets et aurait établi les « lois hygiéniques » du corps social. Enfin, une dernière chambre appelée **chambre d'exécution** et recrutée parmi les *leaders* de l'agriculture, du commerce et de l'industrie aurait exercé le pouvoir effectif.

Saint-Simon comprit que son système ne pouvait fonctionner sans un ciment commun qui ne pouvait être qu'une nouvelle religion qu'il élaborera dans les dernières années de sa vie. Il ne retint du christianisme que l'idée de fraternité. Sur le plan social, bien qu'adversaire du principe de l'égalité, il proclama que la mission de son organisation devait s'attacher à « **l'amélioration la plus rapide de la classe pauvre** ». Pour lui, **chacun doit retirer des bénéfices de la société proportionnels à sa mise** (force de travail ou capital).

Ses idées furent reprises et approfondies par ses disciples qui furent à l'origine des plus grandes opérations industrielles réalisées sous le Second Empire : construction du canal de Suez, développement du chemin de fer, colonisation de l'Algérie et création de banques et établissements de crédit.

Saint-Simon adopta des positions très novatrices concernant l'Europe. Il milita en faveur du rassemblement « *des peuples d'Europe en un seul corps politique en conservant à chacun son indépendance nationale* ».

Son influence s'exerça à plus long terme. Le Saint-simonisme fut à l'origine du positivisme d'Auguste Comte. En outre, son idée de supériorité du pouvoir économique au détriment du politique fut reprise par Proudhon, puis par Marx et Engels. Enfin, les tenants du Saint-simonisme inventèrent des slogans qui résonnent encore à notre époque : « *exploitation de l'homme par l'homme, organisation du travail, instruments de travail* ».

Bibliographie :

Saint-Simon : Mémoires. Additions au Journal de Dangeau. Édition établie par Yves Coirault. Paris, Gallimard, 1983-1996; collection de la Pléiade, 8 vol, avec 1 vol. supplémentaire des traités politiques et autres écrits.

Saint-Simon : Les siècles et les jours. Lettres (1693-1754) et divers. Textes établis par Yves Coirault. Paris, Champion, 2000, 1041 p., relié.

Saint-Simon : Hiérarchie et mutations. Écrits sur le kaléidoscope social. Textes établis, réunis et commentés par Yves Coirault. Paris, Champion, 2002, 420 p., cart. (Bulletin « Sources classiques »).

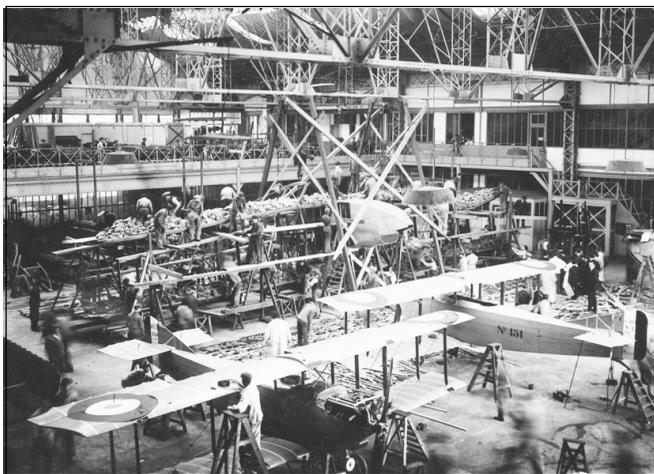
Saint-Simon : Textes inédits. Publiés et annotés par Yves Coirault et François Formel, préface de Maurice Schumann. Paris, Éd. Vendôme et du Tricentenaire, 1985, 850 p., broché.

Saint-Simon : Corpus bibliographique. Sources manuscrites et imprimées. Documents inédits. Par Yves Coirault et François Formel, préface de Jean Favier, Paris, Éd. Vendôme et du Tricentenaire, 1988, 1032 p., broché.

Les ateliers industriels de l'aéronautique

Peu connue du grand public, la maintenance industrielle des aéronefs des forces armées françaises est pourtant une activité essentielle, sans laquelle la disponibilité opérationnelle de l'armée de l'air et de l'aéronavale serait un concept vide de sens.

Son origine remonte à l'entre-deux-guerres, alors même que s'organisent, sous la tutelle exclusive de l'État, des capacités industrielles de réparation aéronautique. **En mars 1934, des ateliers régionaux de réparation du matériel aérien (ARRMA)** sont ainsi créés dans le centre et le Sud de la France, à Bordeaux, à Limoges, à Clermont-Ferrand et à Toulouse, ainsi qu'en Afrique du Nord, à Casablanca, Alger et Blida. Trois ans plus tard, un service spécialisé dans l'entretien des hydravions voit, par ailleurs, le jour à Toulon. Par décret d'octobre 1938, **les ARRMA deviennent ateliers de réparation de l'armée de l'Air (ARAA)**, tandis qu'en 1941 celui de Limoges est cédé à la société Gnôme et Rhône.



Avions Caudron C-59 en cours de montage dans une usine Caudron vers 1918.

La fin des hostilités en 1945 marque le début d'une phase de reconstruction et de réorganisation pour une industrie aéronautique qui a lourdement souffert des destructions et spoliations consécutives à la guerre. Peu après la Libération, l'atelier de Toulouse est ainsi fermé, alors même que les ateliers maintenus en activité sont rattachés, sous le nom d'ateliers industriels de l'aéronautique (AIA), à la direction technique et industrielle de l'aéronautique qui vient d'être créée. L'établissement basé à Bordeaux se spécialise pour sa part dans les moteurs et celui de

Clermont-Ferrand dans les cellules, les équipements ainsi que dans les chantiers d'avions spéciaux. La décolonisation de l'Algérie en 1962 entraîne à son tour de nouvelles restructurations avec la fermeture des AIA d'Afrique du Nord, dont celui d'Alger-Maison Blanche qui était d'un des plus actifs et dont une grande partie du personnel rejoint la métropole, notamment Bordeaux et Clermont-Ferrand. Un troisième AIA est enfin créé, le 1^{er} janvier 1992, à Cuers-Pierrefeu à partir de l'ancienne sous-direction aéronautique de l'arsenal de Toulon, rattachée à la direction des constructions aéronautiques.

Ces établissements, rattachés depuis 1997 au service de maintenance aéronautique nouvellement mis en place sous l'autorité de la délégation générale pour l'armement (DGA), continuent aujourd'hui encore d'assurer la mission pour laquelle ils ont été créés : entretenir et réparer les aéronefs de l'armée française-aéronavale et ALAT comprises – qu'il s'agisse de gros porteurs de type *Transall*, de chasseurs et bombardiers de type *Mirage* ou d'avions-école *Alphajet* et d'hélicoptères *Gazelle*, afin de garantir une disponibilité permanente des matériels ayant vocation d'être projetés et de les soutenir dans le théâtre en cas de besoin. C'est dans ce cadre que les AIA sont régulièrement sollicités par la SIMMAD (Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle du matériel aéronautique de la Défense).



Deux mécaniciens effectuant l'entretien des mitrailleuses de voilure d'un Super Marine Spitfire à Maison Blanche, Algérie.

L'histoire de Chypre au XX^e siècle

Chypre, île d'une superficie de 9 300 km², occupe une position stratégique en Méditerranée orientale. Chypre sortit de l'orbite politique byzantine en 1191. Toutefois, elle resta dans l'aire culturelle grecque. Ce n'est qu'en 1570 avec la conquête ottomane que fut introduite une importante communauté turque qui vivait sous un régime différent. Cette situation aboutit à une séparation de fait des deux communautés qui s'accompagna d'un renforcement des sentiments nationalistes.

Après des années de domination britannique, un mouvement en faveur d'un rattachement de l'île à la Grèce (*enos*) se développa. Il déboucha en 1931 sur une révolte grecque, encouragée par l'Église orthodoxe de Chypre. Les aspirations des Chypriotes grecs furent renforcées par le climat de l'après guerre : décolonisation et souvenir de la résistance héroïque des Grecs contre les Nazis.

En 1950, Makarios III fut élu archevêque de Chypre. L'arrivée de cette très forte personnalité conféra une autre dimension à la lutte de la communauté grecque qui se structura autour de l'*EOKA* pour lutter contre les Anglais.

Jusqu'à l'**indépendance en 1959**, la Grèce et la Turquie, désireuses d'intégrer l'OTAN, restèrent en marge du conflit. Mais, face à la radicalisation des Chypriotes grecs, Ankara développa le thème du *taksim*, le partage de l'île entre la Grèce et la Turquie et, pour concurrencer l'*EOKA*, favorisa l'apparition d'une organisation terroriste, le *Volkan*.

Sous le patronage des États-Unis, la Grèce, le Royaume-Uni et la Turquie cherchèrent un moyen de sortir de la crise. **Le 16 août 1960, la République de Chypre fut proclamée**, marquant ainsi le rejet de l'*enosis* (action de rattacher) et du *taksim*. Pour protéger l'intégrité, la sécurité et l'indépendance de la République, la Grèce et la Turquie reçurent le droit de cantonner des troupes sur l'île.

En 1963, Makarios, premier président chypriote, présenta une série d'amendements, visant à améliorer le fonctionnement de l'appareil étatique, qui auraient eu pour conséquence de réduire les droits et les prérogatives de la minorité turque. Ces aménagements furent rejetés par Ankara et des combats opposèrent les deux



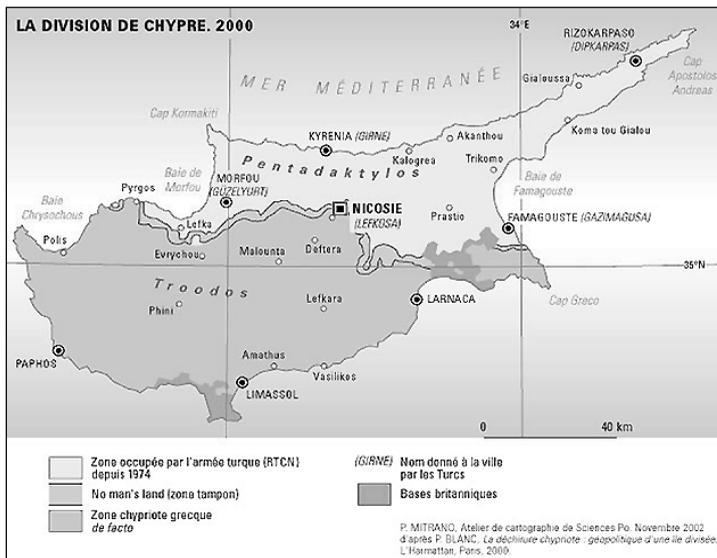
communautés l'année suivante. La crainte d'un débarquement turque incita l'ONU à déployer des casques bleus et à rechercher une solution diplomatique.

Washington souhaitait ancrer l'île dans le camp occidental en la partageant entre la Grèce et la Turquie. Ce plan permettait de régler un conflit entre deux membres de l'OTAN et d'écarter Makarios, une figure du mouvement des non alignés qui bénéficiait de l'appui de Moscou. La Grèce, quant à elle, restait favorable à *l'énosis*, alors que la Turquie souhaitait un État indépendant dans la stricte application des accords de 1960.

En avril 1967, un régime militaire s'installa à Athènes. Progressivement, il se détourna de Makarios, qui fut renversé le 15 juillet 1974 et remplacé par un terroriste notoire, ardent défenseur de *l'énosis*. Ankara réagit en envoyant des troupes sur l'île le 20 juillet en vertu du rôle que lui conférait les accords de 1960. Après avoir occupé une grande partie du Nord de Chypre, Ankara accepta un cessez-le-feu le 22 juillet.

Depuis cette date, Chypre est divisée en deux. La situation oscille entre périodes de tension et phases de négociations rendues stériles par l'intransigeance d'Athènes et d'Ankara. Le 13 mars 2002, Kofi Annan, le secrétaire général des Nations unies, annonçait l'échec de 18 mois de négociations portant sur la création d'un État fédéral sur le modèle suisse.

La prochaine adhésion de Chypre à l'Union européenne complique la candidature de la Turquie qui occupe une partie d'un futur État membre qu'elle ne reconnaît pas.



Amiral Isoroku Yamamoto



En 1940, les rêves expansionnistes de l'empire du Japon se heurtaient à une réalité bien contraignante : tout était importé, les matières premières, les hydrocarbures et même l'alimentation. Les États-Unis étaient non seulement leur plus gros fournisseur mais aussi leur concurrent direct pour la domination du Pacifique Sud.

En juillet 1940, le congrès américain vote le contingentement des exportations, mesure qui visait directement le Japon. C'est dans ce contexte politico-économique que, dès janvier 1941, fut confié à l'amiral Isoroku Yamamoto le soin de concevoir l'attaque de Pearl Harbor.

L'amiral Yamamoto descendait d'une famille de samourais ruinée. Il fut étudiant à Harvard et devint plus tard attaché naval à Washington, poste qui lui permit de prendre conscience des capacités illimitées de cette grande puissance en temps de guerre. Le grand chef de la Flotte Combinée (grand corps naval comprenant notamment la plupart des porte-avions de combat de la flotte impériale) avait des idées novatrices, il pensait que les porte-avions étaient les clefs de la suprématie navale dans les batailles futures.

L'idée était celle d'une attaque surprise de la flotte américaine comparable à celle de Port Arthur contre la flotte russe en 1904 à laquelle Yamamoto avait participé comme jeune enseigne. Il garantissait la réussite de l'attaque de Pearl Harbor mais ne répondait pas de ses conséquences. L'amiral Yamamoto avait ordonné des manœuvres et des exercices, persuadé qu'il était de la nécessité d'entraîner l'aviation embarquée à l'attaque des bâtiments de surface. Les pilotes passèrent l'été 1941 à effectuer des expériences de torpillage en eau peu profonde en mer du

Japon afin de tester des torpilles modifiées par des stabilisateurs de bois fixés sur les ailettes, stabilisateurs destinés à les empêcher de heurter le fond. En effet, les navires américains étaient concentrés dans une rade étroite et peu profonde dans l'île d'Oahu. Des sous-marins de poche faisaient également partie du dispositif*, leur mission était de s'approcher de la rade afin de couler les navires les plus près, évitant ainsi une sortie des bâtiments en bloquant celle-ci.

Le 7 décembre 1941 à 7 H 48, les premiers chasseurs lancent leur attaque sur Pearl Harbor. La raison du succès japonais tenait à la nouvelle tactique de guerre aérienne si brillamment exploitée par l'amiral Yamamoto. En effet, jusque-là, dans le dispositif de guerre maritime, le cuirassé était le navire amiral de la flotte, élément principal autour duquel étaient disposés des navires escorteurs. Ainsi, l'amiral Yamamoto fut en son temps un visionnaire avisé : il supplanta la suprématie du cuirassé au profit du porte-avions qui peut déplacer en tout lieu du globe une unité aérienne, véritable bouleversement sur le plan stratégique. Il reprocha cependant que les porte-avions américains ne fussent pas détruits au retour de la flotte impériale et que les réservoirs à combustible d'Oahu n'eussent subi aucun dégât, négligences qui se révéleront fatales dans les mois qui suivirent.

L'amiral Yamamoto trouva une mort honorable au combat le 18 avril 1943 à bord d'un bombardier camouflé, son État-major l'accompagnait sur un second appareil, pour visiter et pour reconforter les garnisons des bases avancées du Pacifique Sud. Son avion est descendu non loin de Bougainville par des aviateurs américains envoyés en mission ultra-secrète afin d'intercepter et de détruire Yamamoto et son État-major.

* NDLR : l'amiral Yamamoto s'est peut-être inspiré pour ce dispositif d'un épisode de la guerre de Sécession. Le HL Hunley premier sous-marin de l'histoire à couler un navire de guerre (*cf.* B. Doc n° 561).



La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car, même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

C'est **incontournable** : ce terme est à la mode !

À l'heure de la mondialisation, du regroupement et des fusions, du rapprochement des peuples, notre langue semble elle aussi connaître la fusion. C'est ainsi que certains mots deviennent à la mode, sont employés continuellement, même de façon inexacte, tandis que d'autres semblent peu à peu dans la désuétude et dans l'oubli. C'est la triste vie du mot : il naît, vit et meurt ! Ce phénomène est inéluctable, *pardon incontournable !*, comme le sont d'ailleurs certains ronds-points pour des véhicules trop longs, trop grands, trop lourds ! Aussi semble-t-il inexorable, *pardon incontournable !*, d'utiliser certains termes plutôt que d'autres alors que notre langue, riche de sa variété lexicale, offre une panoplie extraordinaire de mots qui n'attendent qu'une chose, servir l'homme dans sa communication. Sans vouloir tuer le terme *incontournable*, ne pourrions-nous pas lui préférer régulièrement le terme adéquat : inéluctable, inévitable, indispensable, incontestable, irréversible... D'ailleurs :

C'est **incontestable** : ce terme est à la mode !